

Note de présentation

Désignation d'un élu étudiant CFVU dans la commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C) à Aix-Marseille Université.

CFVU du 5 mai 2022

1. Présentation du contexte

En vertu de l'article 15 Bis de l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique : « *Les universités installent une commission d'appui rassemblant des représentants enseignants et étudiants et ayant pour objectif de s'assurer du suivi sur le plan réglementaire et pédagogique de la mise en œuvre de la réforme de l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et d'assurer la diffusion auprès du public des informations sur les modalités de cette mise en œuvre définies par l'université.* »

La CFVU du 7 avril 2022 a émis un avis favorable à la composition type de cette commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C) à Aix-Marseille Université qui est soumise à l'approbation du CA du 3 mai 2022.

Il est proposé de procéder à la désignation comme indiqué dans la composition : d'« *Un élu étudiant de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), du secteur de formation « disciplines de santé », désigné en son sein pour la durée de son mandat sur proposition du vice-président formation* ».

2. Proposition soumise à la CFVU pour délibération

Désignation d'un élu étudiant de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), du secteur de formation « disciplines de santé » pour siéger au sein de la commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C) à Aix-Marseille Université.